REGLEMENT EPREUVES







SOMMAIRE

1.	L'ÉVÉNEMENT	3
2.	LES ÉPREUVES	3
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
4.	CATÉGORIES D'AGE	7
5.	INSCRIPTIONS	7
6.	RETRAIT DES DOSSARDS	9
7.	PARCOURS	9
8.	MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT	10
9.	CHRONOMETRAGE	10
10.	RAVITAILLEMENT & ASSISTANCE	11
11.	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	12
12.	CLASSEMENT / GRILLE DE PRIX	12
13.	PENALITÉS	15
14.	ABANDONS	15
15.	BARRIERES HORAIRES	15
16.	MÉDICAL	16
17.	MODIFICATIONS	16
18.	LUTTE ANTI-DOPAGE	16
19.	ASSURANCES	17
20.	GARANTIE ANNULATION	17
21.	DROITS A L'IMAGE	18
22.	DRONE	19
23.	CNIL	19
24.	LITIGE	20
25.	NEWSLETTERS	20





1. L'ÉVÉNEMENT

L'Alps Bike Festival est un événement organisé par la SEML Touristique de la Clusaz, du 15 au 17 juin 2018, avec le support du Club des Sports La Clusaz, club affilié à la FFC, et sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

2. LES ÉPREUVES

L'Alps Bike Festival est un événement multi-courses, comprenant diverses disciplines du monde du VTT.

Format et horaires des départs :

					Alps Bike Fe					
	Distance	D+/D-	Nb de ravitaillements	Nb de remontées mécaniques	Horaire Départ	Année	Catégorie	Format épreuve	Lieu de départ	Lieu d'arrivée
ALPS BIKE TROPHY (3 ÉTAPES: XC MARATHON / XC BÉLIER / XC ABF)	79/30/51 km	D+ 5760 m	16		1ère vague de chaque épreuve	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F	Classement	La Clusaz place Perrière	La Clusaz Champ Gigue
ALPS ENDURO CHALLENGES ALPS ENDURO DAY 1 / ALPS ENDURO DAY 2		D- : 3655 m	8	10		2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Classement	Crêt du loup	La Clusaz Champ Gigue
					VENDREDI 15 JI	JIN				
C MARATHON	79 km	D+: 2890 m	8	0	08H00 / 8H15	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F	Classement	La Clusaz place Perrière	La Clusaz Champ Giguet
ALPS MARATHON ÉQUIPE	79 km	D+: 2890 m	8	0	08H30	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F	Classement	La Clusaz place Perrière	La Clusaz Champ Giguet
ALPS ENDURO Day #1	3 spéciales indiv + 1 mass start	D-: 1635 m	4	4	à partir de 10H30	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Classement	Crêt du loup	La Clusaz Champ Gigue
ALPS ENDURO Day #1 ÉLECTRIQUE	3 spéciales indiv e 1 mass start	D-: 1635 m	4	4	à partir de 10H30	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Classement	Crét du loup	La Clusaz Champ Gigue
ALPS GÉNÉRATION	de 1,5 à 3 km 1 0 à partir de 14H00 Enfants issus des écoles des communes traversées par l'Alps Bike festival					ar l'Alps Bike Festival	La Clusaz Champ Giguet	La Clusaz Champ Gigue		
			*		SAMEDI 16 JU	IN				8
IC BÉLIER	30 km	D+: 930 m	3		8H30 / 8H45	2001 et avant	A partir de Junior H/F	Classement	La Clusaz place Perrière	La Clusaz Champ Gigue
ALPS ENDURO Day #2	3 spéciales indiv e 1 mass start	D- : 2020 m	4	6	à partir de 9H3O	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Classement	Crét du loup	La Clusaz Champ Gigue
ALPS ENDURO Day #2 ÉLECTRIQUE	3 spéciales indiv e 1 mass start	D- : 2020 m	4	6	à partir de 9H30	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Classement	Crêt du loup	La Clusaz Champ Gigue
TANDO ABF GAMES	20 km	D+: 480m D-: 950m	3	1	11H30	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Sans classement	Crêt du Merle	La Clusaz Champ Gigue
ALPS KIDS	de 1,7 à 6 km		1		De 14H30 à 16H00	2004 à 2011	De Poussin à Minime G/F	Classement	La Clusaz Champ Giguet	La Clusaz Champ Gigue
NANDO GOURMANDE	10 km	D+: 65m D- : 650m	3	1	16H00	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Sans classement	Plateau de Beauregard	La Clusaz Champ Gigue
ALPS KIDS MICROBES	0,5 km		1		18H15	2013/2012	5 et 6 ans	Sans classement	La Clusaz Champ Giguet	La Clusaz Champ Gigue
ALPS DRAISIENNE	0,1 km		1		18H30	2015/2014	3 et 4 ans	Sans classement	La Clusaz Champ Giguet	La Clusaz Champ Gigue
MONTÉE IMPOSSIBLE	0,1 km	D+: 25m	1		19H30	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Classement	La Clusaz Champ Giguet	La Clusaz Champ Gigue
	922				DIMANCHE 17 J	UIN			100	
C ABF	51 km	D+: 1940 m	5		De 8H30 à 8H45	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F	Classement	La Clusaz place Perrière	La Clusaz Champ Gigue
BIKE FESTIVAL	43 km	D+ 950 m D- 1900 m	4	2	10H00	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Sans classement	Crêt du Merle	La Clusaz Champ Gigue
RANDO ZIC MOUNTAIN	37 km	D+ 900 m D-	3	2	11H30	2003 et avant	A partir de Cadet H/F	Sans classement	Crêt du Merle	La Clusaz Champ Gigue

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'ensemble des parcours, le nombre d'inscrits sur chaque épreuve a été régulé.

Sur l'ensemble des épreuves proposées sur l'Alps Bike Festival, les reconnaissances ne sont pas autorisées. Toute personne se trouvant sur les parcours et n'étant pas en possession d'une plaque de guidon correspondant à une épreuve se déroulant au même moment, sera expulsée du parcours et disqualifiée sur sa propre course. Des accords de passage ont été négociés avec les propriétaires fonciers. Nos accords tiennent sur les 5 jours de l'événement et sur le nombre strict de dossards délivrés. A ce titre, seuls les profils des épreuves seront diffusés. Les parcours précis des différentes épreuves seront consultables au sein de la zone de retrait des dossards.





3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies cidessous.

Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération française autorisant la <u>pratique</u> <u>du cyclisme de compétition</u> (FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI) devront impérativement présenter leur licence 2018 ou en fournir une photocopie lors de l'inscription.

Les coureurs étrangers licenciés à une fédération affiliée à l'UCI devront impérativement présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition ou du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins de 1 an au jour de la course.

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Des modèles de certificat médical et d'autorisation parentale sont téléchargeables sur le site internet de l'épreuve (www.alpsbikefestival.com).

Le certificat médical ou la licence 2018 devra être obligatoirement et uniquement fourni lors de l'inscription.

Les concurrents se doivent de respecter les consignes des personnels et des bénévoles de l'organisation, des forces de l'ordre et restent soumis au respect du code de la route.

Les concurrents doivent rester maitres de leur vélos et doivent faire attention aux autres concurrents, ainsi qu'aux autres cyclistes et piétons présents potentiellement sur les parcours.

La participation à l'Alps Bike Festival 2018 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

CONDITIONS D'ACCES AU DEPART / MISE EN GRILLE

- L'accès aux lignes de départ des épreuves s'élançant de la route des Grandes Alpes s'effectue par des portes de mise en grille où seront annoncées les tranches de dossards autorisées à accéder à la ligne de départ.
- L'affectation des numéros de dossard se fait par ordre d'inscription. Il est conseillé aux participants désirant rouler ensemble de s'inscrire en même temps afin d'être affecté dans la même vague de départ.
- Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle de mise en grille sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.
- Ne seront admis sur la ligne de départ « Elite » uniquement les coureurs autorisés par les arbitres de la FFC et de l'UCI ;





• Tous les concurrents se présentant au départ devront être en possession de leur plaque de guidon et de leur dossard.

CATEGORIES AUTORISEES

	CONTROL OF THE CONTRO	100000000000000000000000000000000000000
	ANNÉES	CATÉGORIES
ALPS BIKE TROPHY - 3 ÉTAPES (XC MARATHON / XC BÉLIER / XC ABF)	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F
ALPS ENDURO CHALLENGES ALPS ENDURO DAY 1 / ALPS ENDURO DAY 2	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
VENDRE	DI 15 JUIN	
XC MARATHON	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F
ALPS MARATHON RELAIS	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F
ALPS ENDURO Day #1	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
ALPS ENDURO Day #1 ÉLECTRIQUE	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
ALPS GÉNÉRATION		des communes traversées pa Bike Festival
SAMED	I 16 JUIN	
XC BÉLIER	2001 et avant	A partir de Junior H/F
ALPS ENDURO Day #2	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
ALPS ENDURO Day #2 ÉLECTRIQUE	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
RANDO ABF GAMES	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
ALPS KIDS	2004 à 2011	De Poussin à Minime G/
RANDO GOURMANDE	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
ALPS KIDS MICROBES	2013/2012	5 et 6 ans
ALPS DRAISIENNE	2015/2014	3 et 4 ans
MONTÉE IMPOSSIBLE	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
DIMANCI	HE 17 JUIN	
XC ABF	1999 et avant	A partir d'Espoir H/F
E BIKE FESTIVAL	2003 et avant	A partir de Cadet H/F
RANDO ZIC MOUNTAIN	2003 et avant	A partir de Cadet H/F

PARTICULARITÉS ALPS BIKE TROPHY

L'Alps Bike Trophy est une épreuve à étapes.

Les concurrents doivent être déclarés sur cette épreuve lors de l'inscription; si un concurrent s'inscrit sur les 3 courses de façon séparée, il ne pourra pas prétendre au classement de l'Alps Bike Trophy.

Les concurrents participent à 3 courses :

• Le vendredi : le XC Marathon,

• Le samedi : le XC Bélier,

• Le dimanche : le XC ABF.

Après chaque étape, un maillot de leader H/F sera remis en fonction du classement général en cours. Le classement général sera effectué en additionnant les temps cumulés de chaque course.

Les participants de l'Alps Bike Trophy apparaitront également dans le classement individuel des 3 courses supports.

Par ailleurs, ils prendront le départ en première vague de chaque course.





PARTICULARITÉS ALPS ENDURO CHALLENGE ET ALPS ENDURO CHALLENGE ELECTRIQUE

L'Alps Enduro Challenge et l'Alps Enduro Challenge Electrique sont des épreuves à étapes. Les concurrents doivent être déclarés sur l'une de ces épreuves lors de l'inscription ; si un concurrent s'inscrit sur les 2 courses de façon séparée, il ne pourra pas prétendre au classement de L'Alps Enduro Challenge ou de l'Alps Enduro Challenge Electrique.

Les concurrents participent à 2 courses :

- Le vendredi : l'Alps Enduro #1 et l'Alps Enduro #1 Electrique,
- Le samedi : l'Alps Enduro #2 et l'Alps Enduro #2 Electrique.

également dans le classement individuel des 2 courses supports.

Les participants de L'Alps Enduro Challenge et l'Alps Enduro Challenge Electrique apparaitront

PARTICULARITÉS ALPS ENDURO #1 et #2 / ALPS ENDURO #1 ELECTRIQUE et #2 ELECTRIQUE

- Chaque journée se verra composée de 3 spéciales individuelles + 1 spécial départ groupé type Mass Start (4^{ème} spéciale).
- Sur chaque journée, le classement de la première spéciale permettra d'effectuer la mise en grille du départ de la spéciale 4 (départ type mass start).
- Le classement de chaque journée sera effectué en additionnant les chronos réalisés sur l'ensemble des 4 spéciales.

PARTICULARITÉS XC MARATHON

L'Alps Bike Marathon bénéficie d'un label international délivré par l'Union Cycliste Internationale (UCI). A ce titre, l'épreuve est inscrite au calendrier des Marathon Series UCI. Cette épreuve sera qualificative pour les championnats du monde de Marathon et rapportera des points UCI. Les concurrents sont invités à consulter la règlementation internationale relative aux quotas de qualification et au barème d'attribution des points UCI (www.uci.ch).

La dernière vague sera destinée aux participants en relais de 2 ou 4 coureurs.

Ces épreuves feront l'objet d'un classement spécifique. Les équipes seront obligatoirement composées soit de 2 relayeurs, soit de 4 relayeurs, femmes ou hommes.

Il seront identifiés par les commissaires de course sur les zones de relais.

En aucun cas un relayeur d'une équipe ne pourra prendre le départ d'un deuxième relais

Les relayeurs devront s'organiser eux-mêmes pour se rendre aux zones de relais ou en revenir.

Dans le cadre des barrières horaires, le concurrent qui doit prendre le départ du relais et dont le coéquipier serait hors délai, est autorisé à partir à la fermeture de la porte horaire juste devant la moto balai. Dans ce cas, le coéquipier hors délai aura son temps de parcours pris en compte et l'équipe se verra pénalisée d'une heure en plus sur le temps total final.





Les relais sont les suivants :

XC MARATHON RELAIS X2

Relayeurs	Distance (km)	D+ (m)	D- (m)	Début	Fin
1	38,8	1739	1331	Départ La Clusaz	Col des Aravis
2	40,3	1151	1587	Col des Aravis	Arrivée La Clusaz

XC MARATHON RELAIS X4 XC MARATHON RELAIS CORPORATE

Relayeurs	Distance (km)	D+ (m)	D- (m)	Début	Fin
1	18,3	793	772	Départ La Clusaz	La Giettaz
2	20,5	946	559	La Giettaz	Col des Aravis
3	20,5	468	1020	Col des Aravis	Patinoire Grand Bornand
4	19,8	683	567	Patinoire Grand Bornand	Arrivée La Clusaz

PARTICULARITÉS VTT A ASSITANCE ELECTRIQUE (VTT AE)

Les VTT à assistance électrique sont :

- <u>Interdit sur les épreuves :</u> Alps Bike Trophy, XC Marathon, XC Marathon relais, XC Marathon Corporate, XC Bélier, XC Alps Bike, Alps Enduro #1, Alps Enduro #2, Alps Enduro Challenge, Rando Zic Mountain, la Montée Impossible, Alps Generations et Alps Kids
- Autorisés sur les épreuves : Alps Enduro #1 Electrique, Alps Enduro #2 Electrique, Alps Enduro Challenge Electrique, Rando ABF Games, Rando Gourmande, E Bike Festival (randonnée réservée uniquement aux VTT AE), Montée Impossible Electrique

4. CATÉGORIES D'AGE

Les catégories existantes sont :

- Microbe : 5 et 6 ans / nés en 2012 et 2013

Poussin: 7 et 8 ans / nés en 2010 et 2011

- Pupille: 9 et 10 ans / nés en 2008 et 2009

- Benjamin : 11 et 12 ans / nés en 2006 et 2007

- Minime: 13 et 14 ans / nés en 2004 et 2005

- Cadet: 15 et 16 ans / nés en 2002 et 2003

- Junior : 17 et 18 ans / nés en 2000 et 2001

- Espoir: 19 à 22 ans / nés en 1996 à 1999

- Sénior : 23 à 29 ans / nés en 1989 à 1995

- Master 1 : 30 à 39 ans / nés en 1979 à 1988

- Master 2 : 40 à 49 ans / nés en 1969 à 1978

- Master 3 : 50 ans et + / nés en 1959 à 1968

- Master 4 : 60 ans et + / nés en 1958 et avant

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.



5. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement via le site internet de l'évènement, onglet inscription (www.alpsbikefestival.com) à partir du 15 janvier. Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque participant.

La grille tarifaire est la suivante :

Epreuve	Tarif
XC Marathon	55,00€
XC Marathon par relais de 2	90,00€
XC Marathon corporate (équipe de 4 + nom de l'entreprise)	150,00€
XC Bélier	35,00€
XC ABF	45,00€
Alps Bike Trophy	115,00€
Alps Enduro #1 et Alps Enduro #1 Electrique	45,00€
Alps Enduro #2 Alps Enduro #2 Electrique	45,00€
Alps Enduro Challenge et Alps Enduro Challenge Electrique	75,00€
Rando ABF Games	28,00€
Rando ABF Games Electrique	28,00€
Rando Gourmande et Rando Gourmande Electrique	22,00€
E Bike Festival	40,00€
Rando' Zic Mountain	35,00€
Alps Kids (Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes)	10,00€
Alps Kids (Microbes, Draisiennes)	5,00€
Montée impossible et Montée impossible Electrique	10,00€

Les tarifs sont aussi disponibles sur le site internet de l'événement (<u>www.alpsbikefestival.com</u>), sur chacune des pages explicatives de présentation de chaque épreuve.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation limite le nombre de concurrents sur chaque épreuve. Le nombre d'inscriptions maximum de participants sur tout l'évènement est fixé à 4 800.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent.

Tout changement d'inscription sur une autre épreuve dont le tarif est inférieur entraînera une retenue pour gestion de frais de dossier de 5 euros.

Les inscriptions seront closes le mercredi 13 juin 2018 à 18h ou avant à concurrence du maximum par épreuve pour les épreuves du XC Marathon, de l'Alps Bike trophy, de l'Alps Enduro #1, de l'Alps Enduro #1 Electrique, de l'Alps Enduro #2, de l'Alps Enduro #2 Electrique, de l'Alps Enduro Challenge et de l'Alps Enduro Challenge Electrique. Pour toutes les autres épreuves, les inscriptions seront closes le jeudi 14 juin à 18h ou avant à concurrence du maximum par épreuve. Le total maximum de participants de toutes les épreuves confondues est de 4 800.

Aucune inscription ne sera prise les jours des épreuves.





6. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur place au niveau du Champ Giguet, aux dates et heures suivantes :

Jeudi 14 juin 2018 : 14H00 – 19H00
 Vendredi 15 juin 2018 : 07H00 – 19H00
 Samedi 16 juin 2018 : 07H00 – 19H00
 Dimanche 17 juin 2018 : 07H00 – 11H00

Les dossards, plaques de guidons et systèmes de chronométrage (puces ou transpondeurs) vous seront remis sur présentation :

- De la confirmation d'inscription,
- D'une pièce d'identité.

Le dossard devra être accroché dans le dos du concurrent à l'aide d'épingles fournies et la plaque de guidon devant le guidon du vélo à l'aide d'attaches fournies, de façon à assurer la bonne visibilité du numéro.

7. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses sont disponibles sur le site <u>www.alpsbikefestival.com</u>.

Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'horaire qui lui aura été indiqué lors de la remise de son dossard. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Certains départs seront organisés par vagues.

Toutes les arrivées de l'Alps Bike Festival se feront au sein du village de La Clusaz. Néanmoins certaines épreuves auront des départs délocalisés, accessibles via les remontées mécaniques, à l'exception des relais sur l'épreuve Alps Marathon Relais.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

Les concurrents devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification à l'épreuve concernée.





8. MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT

Les vélos admis sur l'Alps Bike Festival devront répondre aux normes officielles en vigueur, définies par la FFC et l'UCI. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la règlementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

MATERIEL RECOMMANDÉ ET OBLIGATOIRE

MATERIEL	хс	RANDONÉES	ENDURO	MONTÉE IMPOSSIBLE	ALPS KIDS
Casque rigide homologué	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Casque intégral			OBLIGATOIRE		
Paire de gants longs	Recommandé	Recommandé	OBLIGATOIRE	Recommandé	Recommandé
Coudières			Recommandé		
Genouillères			OBLIGATOIRE		
Protection dorsale ou sac à dos intégrant une protection dorsale			OBLIGATOIRE		

Chaque participant doit se présenter au départ de son épreuve avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

9. CHRONOMETRAGE

Épreuves XC / Enduro / Enduro Electrique

Le chronométrage sera adapté selon le format et les contraintes de chaque course. Ce système (puce ou transpondeur) vous sera remis lors du retrait des dossards.

Les classements de l'Enduro et Enduro Electrique seront établis en cumulant le temps de chaque spéciale.

Le classement du Roc Trophy sera établi comme suit : chaque jour, remise des prix du classement général (maillot de leader H/F) et le dimanche à l'issue de la dernière épreuve, classement complet de l'épreuve.





Randonnées

Les randonnées sont également des épreuves chronométrées. Cependant, elles ne donnent pas lieu à un classement final.

Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle de mise en grille sera considéré comme non partant.

10. RAVITAILLEMENT & ASSISTANCE

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs.

Chaque participant aura accès aux ravitaillements uniquement le jour de la course à laquelle il est inscrit.

Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle est strictement limitée aux « zones de ravitaillement ». Il est strictement interdit de changer de cycle pendant la course. L'assistance technique est autorisée entre participants. Les changements de roue sont autorisés uniquement sur les zones de ravitaillement.

Telle que la réglementation le prévoit (art 4.2.048, Règlement UCI du Sport Cycliste), il est de la responsabilité du coureur ou de son équipe (MTB UCI ou nationale) de déposer le matériel dans la zone d'assistance technique. Seul le coureur lui-même ou un de ses coéquipiers (même équipe MTB UCI ou même équipe nationale) peut faire la réparation ou le changement de matériel dans la zone. Par ailleurs, l'assistance technique peut se faire en dehors des zones, entre coéquipiers d'une même équipe MTB UCI ou d'une même équipe nationale (art 4.2.049, Règlement UCI du Sport Cycliste). Les zones d'assistance technique sont les mêmes que les zones de ravitaillement.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé, ni admis pour rejoindre les zones de ravitaillement hors accès routiers carossables.

Sur le circuit, les seules motos officielles admises sont celles clairement identifiées dont les conducteurs portent une chasuble officielle. Elles seront limitées par course et identifiables :

- Une moto ouvreuse;
- Une moto commentaire de course pour ligne d'arrivée ;
- Une moto commissaire;
- Une moto presse (caméra);
- Une moto médecin ;
- Une moto balai.

En cas de chute d'un concurrent, il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte. Sur les épreuves d'Enduro, tout concurrent portant secours à un autre participant lors d'une spéciale devra se faire connaître à l'arrivée de cette dernière. Il sera autorisé à reprendre le départ de la spéciale.





11. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Des zones de collecte seront installées à des endroits stratégiques des parcours. Les concurrents pourront jeter leurs déchets dans ces zones identifiées par des filets posés au sol.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée.

12. CLASSEMENT / GRILLE DE PRIX

Un classement sera établi sur chaque épreuve, à l'exception des randonnées.

Toutes les catégories ne seront pas récompensées sur le podium.

La présence au protocole pour les athlètes concernés est obligatoire. Tout coureur absent ne percevra pas son prix.

L'Alps Marathon UCI donnera droit à la grille de prix suivante :

Hommes/Femmes

1^{er(ère)} : € 400

2^{ème}: € 200

3^{ème}: € 100

Seuls les athlètes licenciés auprès d'une fédération cycliste affiliée à l'UCI sont éligibles au paiement des primes.

Le montant global des primes sera versé par l'organisation à la FFC qui aura à sa charge le paiement des primes auprès des athlètes ou de leur fédération nationale.





Alps Bike Festival PROTOCOLES

	1er	2eme	3eme	4eme	5eme
VENDREDI 15 JUII	N				
XC MARATHON SCRATCH HOMMES	V	V	~	V	~
XC MARATHON SCRATCH FEMMES	V	V	V	V	/
XC MARATHON ESPOIRS HOMMES	V				
XC MARATHON ESPOIRS FEMMES	/				
XC MARATHON SÉNIORS HOMMES	/				
XC MARATHON SÉNIORS FEMMES	/				
XC MARATHON 30 /39 ANS HOMMES	~				
XC MARATHON 30/39 ANS FEMMES	/				
XC MARATHON 40/49 ANS HOMMES	/				
XC MARATHON 40/49 ANS FEMMES	~				
XC MARATHON 50/59 ANS HOMMES	/				
XC MARATHON 50/59 ANS FEMMES	~				
XC MARATHON 60 ANS ET + HOMMES	/				
XC MARATHON 60 ANS ET + FEMMES	/				
XC MARATHON RELAIS X2 HOMMES	/	V	V		
XC MARATHON RELAIS X2 FEMMES	/	V	'		
XC MARATHON RELAIS X2 MIXTES	/	V	/		
XC MARATHON RELAIS CORPORATE	/	V	/		
ALPS BIKE TROPHY CLASS. GENERAL HOMMES	~				
ALPS BIKE TROPHY CLASS. GENERAL FEMMES	/				
ALPS ENDURO Day #1 HOMME	/	V	/		
ALPS ENDURO Day #1 FEMMES	/	V	/		
ALPS ENDURO Day #1 ÉLECTRIQUE HOMMES	/	V	/		
ALPS ENDURO Day #1 ÉLECTRIQUE FEMMES	/	V	'		
ALPS ENDURO CHALLENGE CLASS. GENERAL HOMMES	V				
ALPS ENDURO CHALLENGE CLASS. GENERAL FEMMES	V				
ALPS ENDURO CHALLENGE ELECTRIQUE CLASS. GENERAL HOMMES	V				
ALPS ENDURO CHALLENGE ELECTRIQUE CLASS. GENERAL FEMMES	V				





	1er	2eme	3eme	4eme	5eme
SAMEDI 16 JUIN					
XC BÉLIER SCRATCH HOMMES	V	V	~	V	V
XC BÉLIER SCRATCH FEMMES	V	V	~	V	✓
XC BÉLIER JUNIORS HOMMES	<u> </u>		MMM	MIIII	m
XC BÉLIER JUNIORS FEMMES	V		IIIIII	MIIII	mm
XC BÉLIER ESPOIRS HOMMES	V		IIIIII	MHH	MHH
XC BÉLIER ESPOIRS FEMMES	<u> </u>			MHHH	MMD
XC BÉLIER SÉNIORS HOMMES	~	MM		MMM	m
XC BÉLIER SÉNIORS FEMMES	V		m	m	mm
XC BÉLIER 30/39 ANS HOMMES	<u> </u>			MMM	m
XC BÉLIER 30/39 ANS FEMMES	<u> </u>				MHH
XC BÉLIER 40/49 ANS HOMMES	V	MILLI		IIIIII	m
XC BÉLIER 40/49 ANS FEMMES	V	MILLER	MMM	MIIII	mm
XC BÉLIER 50/59 ANS HOMMES	V	MILLER	mm	m	m
XC BÉLIER 50/59 ANS FEMMES	V				m
XC BELIER 60 ANS ET + HOMMES	~	MILLE		MMM	m
XC BELIER 60 ANS ET + FEMMES	V	MILLER	m	MMM	mm
ALPS BIKE TROPHY CLASS. GENERAL HOMMES	~	MILLER	mm	m	m
ALPS BIKE TROPHY CLASS. GENERAL FEMMES	<u> </u>	1111111			MHH
ALPS ENDURO Day #2 HOMMES	V	V	~		m
ALPS ENDURO Day #2 FEMMES	V	V	~	MILLE	m
ALPS ENDURO Day #2 ÉLECTRIQUE HOMMES	V	V	V		m
ALPS ENDURO Day #2 ÉLECTRIQUE FEMMES	V	V	V		m
ALPS ENDURO CHALLENGE CLASS. GENERAL FINAL HOMMES	~	V	~		m
ALPS ENDURO CHALLENGE CLASS. GENERAL FINAL FEMMES	<u> </u>	V	V		mm
ALPS ENDURO CHALLENGE ELECTRIQUE CLASS. GENERAL FINAL HOMMES	<u> </u>	V	V		m
ALPS ENDURO CHALLENGE ELECTRIQUE CLASS. GENERAL FINAL FEMMES	<u> </u>	V	~		MHH
ALPS KIDS POUSSINS GARCONS	<u> </u>	V	~		m
ALPS KIDS POUSSINES FILLES	V	V	V	MILLE	m
ALPS KIDS PUPILLES GARCONS	<u> </u>	V	V		m
ALPS KIDS PUPILLES FILLES	~	~	~	m	m
ALPS KIDS BENJAMINS GARCONS	~	~	~	m	m
ALPS KIDS BENJAMINS FILLES	V	V	V	MILLER	HHH
ALPS KIDS MINIMES GARCONS	V	V	~		MMM
ALPS KIDS MINIMES FILLES	V	V	V	MMM	MILLE

	1er	2eme	3eme	4eme	5eme
DIMANCH	E 17 JUIN				
XC ABF SCRATCH HOMMES	V	V	V	~	V
XC ABF SCRATCH FEMMES	V	V	V	~	✓
XC ABF ESPOIRS HOMMES	V				
XC ABF ESPOIRS FEMMES	V				
XC ABF SÉNIORS HOMMES	V				
XC ABF SÉNIORS FEMMES	V				
XC ABF 30/39 ANS HOMMES	V				
XC ABF 30/39 ANS FEMMES	V				
XC ABF 40/49 ANS HOMMES	V				
XC ABF 40/49 ANS FEMMES	V				
XC ABF 50/59 ANS HOMMES	V				
XC ABF 50/59 ANS FEMMES	V				
XC ABF 60 ANS ET + HOMMES	V				
XC ABF 60 ANS ET + FEMMES	V				
ALPS BIKE TROPHY CLASS. GENERAL FINAL HOMMES	V	V	~		
ALPS BIKE TROPHY CLASS. GENERAL FINAL FEMMES	V	V	V		





13. PENALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage;
- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse du circuit ;
- Non-respect du parcours ;
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles ;
- Absence de casque pendant la course ;
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé ;
- Jet de déchet :
- Non-respect des logos des sponsors présents sur les plaques de cadre.

Dans le cas d'infractions non référencées ci-dessus, la direction de course, en lien avec les officiels de la FFC et de l'UCI, se réserve le droit d'appliquer une pénalité.

14. ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur abandonne, il doit, dans la mesure du possible, avertir le point de contrôle le plus proche et IMPERATIVEMENT faire contrôler son dossard à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles).

15. BARRIERES HORAIRES

Afin d'assurer la sécurité des participants, il est indispensable que ces derniers ne dépassent pas les horaires de fin de course. Des itinéraires secondaires obligatoires seront mis en place.

DISPOSITIF FIXE: POINTS DE BIFURCATION

Des horaires de bifurcation en différents points du parcours seront mis en place et correspondront aux heures à partir desquelles il ne sera plus possible de quitter l'emplacement indiqué en empruntant le parcours initial.

En repartant des points de bifurcation après l'horaire défini (porte horaire), le concurrent sera orienté vers un itinéraire secondaire et ne figurera pas dans le classement de la course.

L'organisation mettra en place un dispositif de fin de course pour suivre le dernier concurrent.

Les barrières horaires seront communiquées aux participants des courses concernées lors de la remise des dossards, ainsi que sur le site internet de l'événement.

Ces barrières horaires sont calculées en fonction de l'horaire de départ des dernières vagues.





16. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris héliportés.

Tous les appels d'urgence devront être passés via le numéro indiqué sur la plaque de guidon ou le dossard.

Tout participant ayant subi une intervention médicale, pendant ou à l'issue des épreuves, doit faire une déclaration à l'organisation dans un délai de cinq jours, sur formulaire type. Passé ce délai, toute déclaration ne pourra être prise en compte, l'organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

17. MODIFICATIONS

Pour chaque épreuve de l'Alps Bike Festival, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

18. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Alps Bike Festival est une épreuve organisée sous l'égide de la FFC.

À ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout concurrent devra s'assurer qu'il n'est pas concerné par un contrôle antidopage avant de quitter le site. En cas de contrôle, le participant concerné devra être en mesure de présenter une pièce d'identité.





19. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Alps Bike Festival; cette assurance a été souscrite auprès de AXA France IARD SA et est enregistrée sous le numéro de police 1904483404. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

L'organisateur invite les concurrents à souscrire eux mêmes une assurance personnelle accident.

Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis sur les biens personnels des participants, et ce, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

20. REMBOURSEMENT - CHANGEMENT D'EPREUVE

Toute demande de remboursement d'inscription sera acceptée dans les cas suivants :

- décès, accident ou maladie du participant assuré,
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
- refus de visa par les autorités françaises,
- vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ,
- convocation devant un tribunal.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical justifiant l'incapacité de participer ou de tout autre document faisant foi (décès dans la famille, accident,...), d'un RIB et devra être adressée au plus tard 10 jours après l'évènement. Une retenue pour gestion de frais de dossier sera appliquée (5 euros pour les épreuves dont l'inscription est de 10 euros et moins et 10 euros pour les épreuves dont l'inscription est supérieure à 10 euros).

Votre demande sera étudiée dans le mois suivants l'épreuve et, si justifiée, l'indemnisation vous sera alors réglée par virement dans le mois suivant.





Principales exclusions : sont notamment exclu de la garantie le remboursement des frais motivés par :

- une maladie ou un accident déjà constaté(e) avant l'inscription,
- une grossesse antérieure à l'inscription,
- une faute intentionnelle du participant.

Tout changement d'inscription sur une autre épreuve dont le tarif est inférieur entraînera une retenue pour gestion de frais de dossier de 5 euros

21. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'Alps Bike Festival, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droit ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère religieux, pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.





22. DRONE

J'atteste participer à l'épreuve Alps Bike Festival, avoir été informé de ce que le jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournages, et me situer au cours de tout ou partie de ma participation à l'évènement à moins de 30 mètres de l'aéronef précité.

J'atteste également avoir été informé de ce que des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.

23. CNIL

La SEML La Clusaz s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des utilisateurs sont enregistrées et utilisées par la SEML touristique La Clusaz pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres de la SEML La Clusaz, et pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de la création de leur compte, pour leur adresser des informations et offres des partenaires de la SEML La Clusaz.

La SEML La Clusaz pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes, pour assurer la livraison de biens et la réalisation de prestations, pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible, pour certains aspects du service après-vente.

De plus, la SEML La Clusaz pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou règlementaires.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 aout 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse <u>infos@laclusaz.com</u> ou en écrivant à la SEML touristique La Clusaz – Service Alps Bike Festival – 161 place de l'Eglise – 74220 LA CLUSAZ.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.





Les données de l'internaute sont hébergées soit par la SEML La Clusaz, soit par tous sous-traitants de son choix pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » précitées pendant une durée justifiée par la finalité du traitement.

Le traitement des données collectées a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

24. LITIGE

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de soixante (60) minutes après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente (30) minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des Commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

25. NEWSLETTERS

L'inscription à l'Alps Bike Festival implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cette épreuve jusqu'à la date de déroulement de l'événement.

